

Projet de loi école: les sénateurs s'opposent au regroupement collège-école

Paris, 30 avr. 2019 (AFP) -

Les sénateurs ont supprimé mardi en commission les établissements des "savoirs fondamentaux", regroupant des classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles, une disposition très contestée du projet de loi "pour une école de la confiance".

Adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 19 février, le texte porté par le ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer, sera examiné à partir du 14 mai en séance publique au Sénat.

Lors de son examen madi en commission, les sénateurs ont adopté des amendements identiques issus de la plupart des groupes politiques, visant à supprimer l'article permettant la création d'"Etablissements publics des savoirs fondamentaux (EPSF)", qui inquiète les profs mais aussi les parents d'élèves.

Pour le gouvernement, l'idée est d'avoir une plus grande "unité" entre le primaire et le collège. Mais la disposition, même si elle reste facultative, fait redouter à des enseignants du premier degré la disparition des directeurs d'école et leur mise sous tutelle du principal du collège.

Le sénateur LR Jacques Grosperin juge l'idée "intéressante", mais estime que la rédaction de l'article est "inacceptable", en ce qu'elle ne permet pas de garantir que l'EPSF "ne constituera pas le cheval de Troie du regroupement des écoles rurales".

La centriste Jocelyne Guidez pointe elle "précipitation" et "manque de recul sur une réforme aux conséquences majeures".

Lors de son audition devant la commission sénatoriale, début avril, M. Blanquer a assuré "être ouvert à une évolution des propositions pour retrouver l'esprit de la confiance", lors du passage du texte devant le Sénat. Et il y aura toujours "un directeur par école", les EPSF ne sont en aucune manière obligatoires et ne concerneront qu'"une minorité", a-t-il souligné.

vm/ib/cam

Afp le 30 avr. 19 à 21 06.